

Sainte-Thérèse, le 25 novembre 2015

Par courriel :

Objet : Demande d'accès à l'information concernant le site situé au nord du terrain situé au 500, boulevard Lajeunesse à Saint-Jérôme (lots 5 520 889, 5 520 888, 5 369 514, 5 507 246 et 5 458 495 ainsi que les anciens numéros des lots)
V/réf. : 972175

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 16 novembre dernier et à notre récente conversation téléphonique, concernant l'objet précité.

Après vérification, nous sommes informés que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ne détient aucun document concernant les numéros des lots mentionnés dans votre demande.

Toutefois, nous avons retracé un dossier concernant des travaux effectués sur le lot 3 239 571 pour un remblayage de milieux humide. Vous trouverez ci-joint le document accessible. Il s'agit de :

- Certificat d'autorisation du 12 novembre 2012, 2 pages

Vous noterez que dans ces documents des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23 et 24 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 433-2220, poste 225.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par

Elena Ciocoiu
Répondante de la Loi sur
l'accès aux documents

p.j. (4 pages)

Sainte-Thérèse, le 12 novembre 2012

CERTIFICAT D'AUTORISATION
Loi sur la qualité de l'environnement
(L.R.Q., chapitre Q-2, article 22)
(L.R.Q., chapitre M-11.4)

Construction Projetco inc.
232, rue des Eaux-Vives
Saint-Jérôme (Québec) J7Y 4N9

N/Réf. : 7430-15-01-01315-03
400983267

Objet : Remblayage de milieux humides

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation du 27 février 2012, reçue le 4 avril 2012 et complétée le 9 octobre 2012, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2) et conformément à la *Loi concernant des mesures de compensation pour la réalisation de projets affectant un milieu humide ou hydrique* (L.R.Q., chapitre M-11.4), la titulaire mentionnée ci-dessus à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Remblayage de milieux humides sur une superficie de 0,52 hectare pour la réalisation du projet Boisé Lajeunesse, sur les lots 3 174 407, 3 239 571 et 4 180 267 du cadastre du Québec, Ville de Saint-Jérôme, MRC La Rivière-du-Nord.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Formulaire de demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, signé par ' 23-24 ' le 27 février 2012, 7 pages, 2 annexes, incluant un engagement à réaliser une compensation pour la perte de milieux humides;
- Courriel transmis le 25 juillet 2012 par 23-24 , 1 page, 3 annexes;
- Lettre datée du 4 octobre 2012, signée par . 23-24 16 pages.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne vous dispense pas d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,

MJG/YM/cp

Par : Marie-Josée Gauthier
Directrice adjointe de l'analyse
et de l'expertise de Lanaudière et
des Laurentides

Pour : Hélène Proteau
Directrice régionale de l'analyse et
de l'expertise de Montréal, de Laval,
de Lanaudière et des Laurentides